LÉGENDE

- P-119-5 SIGNALISATION STANDARD STATIONNEMENT INTERDIT EN TOUT TEMPS (VIDÉ À PAGE) DU 01 DÉC. AU 31 MARS
- P-119-1 STATIONNEMENT INTERDIT
- P-150-1 BOUL. DE MONTÉRÉGIE DE 8 H À 18 H 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE À JOUR DOSE PAR DYNE 125 Nb. Ch. 660 ET 690 ENTRE LES RUES DE LA ROUTE ET 1E
- P-150-1 RUE DU CENTRE-CIVIQUE STATIONNEMENT INTERDIT MARDI SEULEMENT 8 H À 18 H 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE
- P-150-8 RUE SAINTE-ANNE DE 8 H À 18 H 1 JUIN À 15 SEPTEMBRE À JOUR DOSE DE DÉBRAYAGE À LA CHAUSSÉE
- P-150-1 STATIONNEMENT INTERDIT 30 MINUTES MAXIMUM
- P-150-4 RUE RADISSON STATIONNEMENT AUTORISÉ (VIDÉ PAGE) DE PINSAULT À PINSAULT ZONE DOSE DÉBRAYAGE À JOUR
- P-150-7 RUE DU CENTRE-CIVIQUE STATIONNEMENT AUTORISÉ 15 MIN. MAXIMUM DOSE DÉBRAS EN FACE DU No Ch. 99
- P-150-7 RUE ST-HIPPOLYTE ZONE DE DÉBRAYAGE 20 MINUTES
- P-150-7 RUE PRÉCHOTTE ZONE DE DÉBRAYAGE 10 MINUTES DÉFRÉNAGE À JOUR
- P-150-7 RUE DE LA GARE ET RUE JEANNOTTE STATIONNEMENT AUTORISÉ EN TOUT TEMPS DU 01 DÉC. AU 31 MARS DOSE DE DÉBRAYAGE À 15:00 À JOUR
- P-150-7 RUE PRUDHOMME RUE MOVIES, PAIS Nb. Ch. 50 EN TOUT TEMPS EXCEPTÉ DE SEPTEMBRE À JUIN DE 7:00 À 8:30 & 14:30 À 15:30 DOSE À 8:15 ZONE DE DÉBRAYAGE 10 MINUTES
- P-150-7 DÉBRAYAGE RUE PRUDHOMME PAIS Ac No. Ch. 195 AUTORISÉ SEULEMENT 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE À JOUR 14:30 À 16:30 DOSE À 15:45 DÉBRAYAGE
- P-150-7 DÉBRAYAGE RUE MOVIES, PAIS Ac No. Ch. 50 EN DATES À PROXIMITÉ DE LA BORNE-FONTAINE 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE À JOUR 7:00 À 8:15 DU LUN. AU VEN. ZONE DE DÉBRAYAGE 30 SECONDES
- P-150-1 RUE PINSAULT STATIONNEMENT AUTORISÉ 15 MIN. DES No. Ch. 380 À 385 ET 390 À 395 DU No. Ch. 385 PRÈS DU PARC
- P-150-7 RUE SAINTE-ANNE STATIONNEMENT AUTORISÉ 15 MIN. DE 15:30 DU DIM. DES PAROISSES À SAINT-HIPPOLYTE (2 CÔTÉS)
- P-150-7 BOUL. HONORIUS-CHARBONNEAU STATIONNEMENT AUTORISÉ 60 MIN. (VIDÉ PAGE) DU 01 MARS AU 31 DÉC. ENTRE LES 2 ENTRÉES CHARRETIÈRES DU MÉTRO
- P-150-8 STATIONNEMENT INTERDIT EXCEPTÉ DÉVISÉ/LIVRE DE VIGNETTE
- P-150-7 RUE MESSIER STATIONNEMENT AUTORISÉ 120 MIN. (VIDÉ) Nb. Ch. PAIR ENTRE LES RUES DE ROUALLE ET PRÉCHOTTE
- P-150-7 RUE SAINT-GEORGE STATIONNEMENT AUTORISÉ 120 MIN. (VIDÉ) Nb. Ch. ENTRE Nb. Ch. MARMIER
- P-150-7 BOUL. HONORIUS-CHARBONNEAU STATIONNEMENT AUTORISÉ 120 MIN. (VIDÉ) DU 01 MAI AU 31 OCT. (VIDÉ) ENTRE BOUL. DES PRAIRIES-LAURIER
- P-150-7 BOUL. HONORIUS-CHARBONNEAU ARRÊT INTERDIT – EXCEPTÉ AUTOBUS

Nos.	Description	Date	Init.
22	Adoption R-919-24	2025-11-24	G.A.
21	Adoption R-919-23	2025-09-08	G.A.
20	Adoption R-919-22	2021-06-XX	N.C.

Ville de Mont-Saint-Hilaire

SERVICES JURIDIQUES

RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Préparé par : G. Antoyo, tech.

Approuvé par : A.M. Péronil, Avocate, Directrice des Services juridiques et greffière.

Règlement no. 919-24/ Annexe "E" « STATIONNEMENTS INTERDITS »

Dossier : 171101000919_009

Règlement: 919 | Version: 24 | Annexe: E

Date: 2025-11-24 | Échelle: n.d.e. | Plan no.: R-919-24-d